

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, 7 février 2013

Electrabel conteste formellement le rapport de l'auditorat auprès du Conseil de la Concurrence et fera valoir en toute transparence ses arguments

Electrabel prend acte du rapport remis au Conseil de la Concurrence par l'Auditorat mais conteste formellement les allégations d'abus de position dominante retenues par l'Auditeur dans son rapport.

Le rapport déposé aujourd'hui fait suite à une étude de la CREG du 7 mai 2009 sur des pics de prix constatés occasionnellement sur les marchés de gros en 2007 ainsi que début 2008.

Comme le souligne l'Auditeur, Electrabel a apporté sa totale collaboration à l'enquête de l'Auditorat.

Electrabel affirme qu'elle a toujours géré ses capacités de production et leur mise à disposition du marché dans le souci permanent de garantir l'alimentation de l'ensemble de ses clients (industriels, professionnels, résidentiels ainsi qu'opérateurs sur les marchés de gros) en toute sécurité et à tout moment. Electrabel a toujours agi pour participer au maintien de l'équilibre du réseau.

Ce faisant, Electrabel conteste catégoriquement l'allégation selon laquelle elle aurait manipulé les prix de marché par des retraits de capacité de production.

En ce qui concerne le client, Electrabel insiste : sa facture n'a pas été influencée par les pics de prix survenus occasionnellement il y a plus de 5 ans, en Belgique et ailleurs en Europe.

Electrabel fera valoir ses arguments dans le cadre de la procédure contradictoire qui suit ce dépôt de rapport.

PRESS ELECTRABEL

Anne-Sophie Hugé (fr)
☎ + 32 2 518 60 20

Geetha Keyaert (nl)
☎ + 32 2 518 65 04

press@electrabel.com

www.electrabel.com

*Dit persbericht is ook
beschikbaar in het Nederlands.*